

Le Lyotain

Edito

Dernièrement, vous avez été destinataire d'une lettre de l'ADILE 10180 dans vos boîtes aux lettres, cette lettre soulevait un certain nombre de questions.

La municipalité a souhaité y répondre afin de lever toutes polémiques.

Résidence intergénérationnelle: Il s'agit d'un projet privé en cours d'études porté par un organisme social. Une première ébauche du projet a été validée par la commission d'urbanisme. L'organisme se chargera de déposer le permis de construire. L'objectif est une ouverture pour 2017.

Distributeur de billets: Une pétition a circulé à l'initiative de monsieur le maire. Elle a été soumise au CRCA, à la BPC et à la poste qui ont décliné. La BNP, quant à elle poursuit sa réflexion. La commune va contacter au niveau régional un organisme coordinateur des banques pour faire remonter la demande des habitants en soulignant le fait que Saint-Lyé est devenu bourg-centre.

Vidéo Protection: et non pas vidéosurveillance. Des caméras sont installées sur les édifices publics, filmant les lieux publics. Les enregistrements ainsi obtenus sont stockés sur des supports qui se détruisent dans un délai de 9 jours.

Le projet a obtenu l'accord des services de la préfecture.

Pour le hameau de Grange l'Evêque, la commune a rencontré 2 problèmes. L'un juridique, en effet, les caméras ne peuvent pas filmer la partie Macey sauf accord de la commune. Et l'autre technique : la centrale installée à Saint Lyé est trop éloignée d'où un investissement conséquent à réaliser. La réflexion suit son cours.

Hameau de Grange l'Evêque : Le 25 juin 2015 un maître d'œuvre a été choisi pour prendre en charge les travaux de voiries (ralentisseur à l'entrée du hameau en 2015, reprise des rues Chutry (2016) et Brassens (2017) c'est-à-dire profilage, bordure de trottoirs, fond de forme et bande de roulement. Dans un 1^{er} temps aura lieu un diagnostic de l'écoulement des eaux pluviales.

Transport en commun: Il relève de la compétence du département qui affiche la volonté de se limiter au transport scolaire. Un groupe de travail réunissant le Grand Troyes et

Edito

la communauté des communes Seine Melda et coteaux travaille sur un éventuel rapprochement qui amènerait le bus de ville à Saint-Lyé.

Communication: la commission communication a décidé de mettre en place un lyotain par trimestre et un flyer en fonction de l'actualité.

Une étude est menée pour l'installation d'un panneau numérique d'information.

Le site de la commune va être mis à jour et modernisé pour permettre une plus grande interaction avec les citoyens.

Maison médicale: la compétence relève de la communauté de communes. Par ailleurs, le cabinet médical de Saint-Lyé a obtenu l'agrément d'accessibilité personne à mobilité réduite (PMR) moyennant quelques aménagements. Il ne s'agit donc plus d'une priorité.

Maison des associations: une réflexion est menée sur la redistribution des bâtiments publics en tenant compte de l'accessibilité PMR: (Maisons des services et de la famille (actuellement en travaux), espaces associations, bibliothèque, club des myosotis,...)

Zone de l'Arcade: La commission d'urbanisme a émis un avis favorable à la suppression de la participation voiries—réseaux instituée sur la zone de l'Arcade lors de sa réalisation, afin de permettre son développement et contribuer ainsi à l'essor économique de la commune. Toutefois, Le conseil municipal sursoit à statuer et poursuit sa réflexion. A ce jour 3 projets sont à l'étude sur cette zone

Indemnités aux élus: le taux règlementaire (depuis 2008) a été reconduit sans changement par délibération du 15 avril 2014. Le budget est prévisionnel, les sommes indiquées sont arrondies. La somme inscrite au compte administratif 2014 est la somme qui sera dépensée en 2015 à savoir 61730 euros. Par ailleurs, une nouvelle cotisation sociale s'applique au montant de l'indemnité versée à chaque élu diminuant d'autant celle-ci.

Démissions de conseillers: Madame Navarro suite à une 3^{ème} grossesse et une prise de fonction dans un nouvel emploi a décidé de mettre un terme à son mandat ne pouvant pas l'exercer pleinement. Monsieur Gibassier pour des raisons professionnelles a également mis un terme à son mandat. Il était également vice président du SIGE.

Ces 2 conseillers ont été remplacés par Madame Duchamp et par Monsieur Gaucher. Monsieur Denis Philippe a quant à lui remplacer Monsieur Gibassier à la vice présidence du SIGE.

Cheminement Saint-Lyé / Barberey Saint-Sulpice: Un rapprochement avec le maire de Barberey Saint-Sulpice a été réalisé, un projet de liaison existe. Ce projet sera soumis pour validation auprès des services du département (SLA).

L'Equipe municipale



Informations mairie

Site internet

Retrouver toutes les informations et le détail des comptes-rendus de conseil sur le site de la com-

mune: www.saint-lye.fr

Prochain ramassage des encombrants

Saint-Lyé: 21 octobre

Grange l'Evêque: 16 octobre

Merci de les sortir la veille au soir du passage.

Recensement militaire

Tous les garçons et les filles ont l'obligation de se faire recenser à la mairie de leur domicile dès qu'ils atteignent 16 ans. Ils doivent se munir de la carte nationale d'identité en cours de validité et du livret de famille.

Doivent également se faire recenser : les personnes qui deviennent françaises entre 16 et 25 ans, les français âgés de 19 ans qui n'ont pas répudié ou décliné la nationalité française.

Sécurité : mise en place d'un dispositif de vidéo –protection

Comme vous avez pu le constater depuis plusieurs années, les dégradations commises sur les biens de la commune sont faits courants. Nombre de plaintes ont été déposées, hélas sans suite puisque les auteurs n'ont pu être authentifiés.

Ces incivilités ou méfaits engendrent des dépenses pour la collectivité. Afin de faire face à cette situation la municipalité a décidé d'avoir recours à la vidéo-protection.

Les sites sensibles à protéger ont été définis. Puis comme le prévoit la loi en ce domaine, nous avons eu recours au service de la préfecture pour valider un périmètre de protection. Ensuite avec le concours du gendarme référent en la matière les emplacements des caméras ont été retenus ainsi que le type de matériel à installer.



Toutes ces démarches obligatoires ont pour but de ne pas porter atteinte à la vie privée des habitants,

les caméras ne filment que le domaine public comme demandé par la commission nationale d'informatique et des libertés (CNIL). Les images sont stockées sur un serveur situé dans un local



sécurisé et dédié à cet usage, elles s'effacent automatiquement à l'expiration d'un délai de 9 jours. Seules les personnes dûment habilitées peuvent en prendre connaissance.

Des panneaux d'information obligatoires seront posés aux entrées de ville.

Tout recours ou information sur la vidéoprotection seront traités en mairie ou auprès des services agrées.



Patrimoine communal

Personne à mobilité réduite

Dans le cadre des nouvelles normes d'accessibilité, les communes doivent garantir l'accessibilité aux bâtiments publics à tous, et principalement aux personnes à mobilité réduite.

Pour répondre à ces normes, et dans la mesure où l'aménagement de certains bâtiments s'avère complexe et couteux, nous avons choisi de déplacer certaines activités.

Ainsi pour la rentrée de septembre, le PHYSIC CLUB sera transféré dans la salle socio-culturelle, située sur le stade. L'ancienne salle sera désormais affectée à l'accueil des enfants pour les activités périscolaires et à différentes associations.

En parallèle, la maison des familles et des services, qui accueillera notamment le relais assistantes maternelles (RAM) de la communauté de communes ouvrira ses portes en septembre, 1 rue Henri Rodin, à côté de la salle des fêtes.

Nous allons essayer de nous adapter au mieux pour le confort de tous et nous ne manquerons pas de vous tenir informé des différentes évolutions de ce dossier.







Urbanisme et développement économique

Délégation de l'instruction des autorisations d'urbanisme de la commune au département de l'Aube

La loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite «loi Alur» instaure la pleine responsabilité des collectivités locales sur l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Depuis le 1^{er} juillet 2015, les communes membres d'une intercommunalité de plus de 10 000 habitants et disposant d'un POS (Plan d'occupation des sols),

PLU (Plan local d'urbanisme) ou d'une carte communale, ne bénéficient plus de l'assistance gratuite des services de l'Etat, en charge de cette mission depuis la loi de décentralisation du 7 janvier 1983.

Notre commune répond à ces deux critères et a dû s'organiser pour l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme déposées en mairie depuis le 1^{er} juillet dernier.

La charge de ce service incombe à la commune.

Le conseil départemental a proposé aux communes concernées la prise en charge de l'instruction des autorisations d'urbanisme à compter du 1^{er} juillet



Urbanisme et développement économique

2015. Cette mission d'instruction sera réalisée par des agents spécialement recrutés par le département. Une participation financière sera demandée à chaque commune bénéficiaire, calculée en prenant uniquement en compte les charges supplémentaires générées pour le conseil général, à savoir la rémunération, les frais de déplacement et d'équipement des agents instructeurs.

Le montant de la participation de la commune serait donc de l'ordre de 11 678 € (calculé à partir des données 2013).

Sachant que:

- cette mission ne peut plus être réalisée par les services de l'Etat, ni être réalisée par une société privée de par la loi, seule une collectivité ou une structure publique peut la prendre en charge,
- l'accomplissement de cette mission demande des compétences juridiques, administratives et techniques de par la procédure à suivre et des vérifications à effectuer,
- cette mission suppose d'organiser une continuité de service afin de respecter les délais très contraints de procédure et d'éviter des autorisations tacites, soit l'emploi d'au moins deux personnes qualifiées,
- ♦ le volume d'actes à instruire chaque année

- pour notre commune ne mobiliserait pas deux personnes à temps plein,
- la participation financière demandée par le département de l'Aube reste inférieure au coût de l'emploi direct et/ou la formation d'agents communaux dans la mesure où cette participation ne rembourse que les charges supplémentaires générées pour le conseil départemental, mutualisées avec l'ensemble des autres communes concernées,

La commune, par délibération du 28 avril 2015 a donc décidé de signer une convention avec le conseil départemental pour qu'il assure les missions jusqu'alors assurées par les services de l'état. Désormais les demandes d'autorisations d'urbanisme seront transmises au département.

La décision finale reste de la responsabilité du maire.

Révision du plan local d'urbanisme (PLU)

Suite à l'approbation du schéma de cohérence territoriale de la région troyenne (SCOT), le conseil municipal doit procéder à une révision de son PLU afin d'être en conformité avec celui-ci. Il convient également de modifier certains articles et documents graphiques afin d'intégrer les modifications apportées par le législateur et de s'adapter à certaines réalités du terrain.

Le 18 décembre dernier, le conseil municipal a accepté de faire appel à la D.D.T. pour aider la commune à mettre en œuvre la procédure de consultation de bureaux d'étude chargés de mener à bien la révision du P.L.U.

La commune a lancé une consultation. Une fois le bureau d'étude choisi, la procédure débutera. Celleci se déroulera sur une période d'environ 24 mois. Au cours de cette procédure, vous serez informé des différentes études et aurez la possibilité de vous exprimer.

A l'issu de cette procédure, le PLU sera approuvé par le conseil municipal.



Urbanisme et développement économique

Zone Artisanale de l'Arcade

L'aménagement de la zone artisanale de Saint-Lyé est terminée. Située avenue de la Gare, en rive de la RD 619 reliant Troyes à Romilly sur Seine, elle offre un accès rapide avec l'échangeur et une bonne visibilité pour les futures entreprises.

Le nombre des parcelles disponibles est de 8. La superficie de ces parcelles d'environ 1500m² peut évoluer en fonction des besoins des futurs acqué-



reurs.

Le prix de vente est de 24,60€ TTC/m².

Afin de faciliter l'implantation des entreprises, la taxe d'aménagement sur cette zone a été fixée à 1% au lieu de 3,5% sur le reste du territoire communal.

N'hésitez pas à contacter la mairie au 03 25 76 60 07 pour tous renseignements complémentaires.

Vous pouvez également télécharger le plan de la zone sur le site de la commune.





Aménagement du centre Bourg

Cette 2^{ème} phase de l'aménagement du Centre Bourg s'étend du parking de la Poste au cabinet des ostéopathes/orthophonistes et de l'entrée de l'avenue de la Gare jusqu'au pont de la Seine.

Afin de sécuriser l'accès à l'espace sportif et à la

vélo-voie, une faisabilité est également en cours pour la création d'une passerelle piétons/ cyclistes en accompagnement du pont de la Seine.

L'étude se poursuit ...

Nous vous la présenterons très prochainement dans sa globalité.



Enfance jeunesse et vie locale

Les NAP (nouvelles activités périscolaires)

Les NAP (nouvelles activités périscolaires) sont organisées depuis un an par la commune dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Elles se déroulent en période scolaire tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13h à 14h. Chaque tranche d'âges bénéficie d'une programmation spécifique :

pour les maternels (sieste pour les plus petits, relaxation, atelier créatif, jeux de construction, pâte à tout, autour du livre)

pour les primaires (danse moderne, vidéo, tennis de table, basket ball, fil et aiguille, relaxation, chorale, jeux de construction, activités ludiques en anglais, théâtre, zumba kids, peinture, cours de dessin)

L'équipe d'animation de l'accueil de loisirs renforcée par quelques intervenants spécialisés assurent l'encadrement des enfants. Les NAP s'inscrivent dans un projet éducatif territorial (PEDT) qui associe les différents acteurs éducatifs locaux (commune, éducation nationale, délégués de parents d'élèves, bureau jeunesse et sport de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, caisse d'allocations familiales, etc).



RENTREE SCOLAIRE

L'équipe de M. CHANTEPERDRIX, directeur de l'école élémentaire de St Lyé, se retrouve en

partie renouvelée pour cette rentrée 2015.

En effet Mmes Michelle COLSON, Valérie LAMBERT et Emmanuelle PIOT ont reçu leur mutation sur d'autres écoles suite à leur demande. Nous les remercions du travail accompli auprès de nos enfants et leurs souhaitons une bonne réussite dans leur nouvelle affectation.

Aussi en remplacement nous accueillons Mmes Floriane CHOZARD, Emilie PARNISARI et M. Julien HAZOUARD.

Bienvenue à Saint-Lyé

VIDEOPROJECTEURS A L'ECOLE

Durant les vacances d'été les 6 classes de l'école élémentaire seront équipées de vidéo projecteurs.

Ils permettront aux instituteurs de dispenser leurs cours à partir d'outils interactifs.

Suite à un appel d'offre l'entreprise retenue pour la fourniture et l'installation du matériel est A2SI de Troyes.

La réalisation de cet investissement a nécessité, en plus de l'achat des 6 vidéo projecteurs, l'acquisition de 6 ordinateurs portables et le remplacement des 6 tableaux d'école afin d'adapté l'écran à la projection.

En plus de l'alimentation, les PC sont raccordés au réseau internet et à la salle informatique par câblage. Le système WIFI n'ayant pas été retenu afin de préserver les enfants de toutes les ondes qui nous entourent déjà.

Le coût global de cet équipement s'élève à 25 157 euros TTC

Assurément, c'est un tournant majeur sur une nouvelle ère de notre école.



Voirie et environnement

Décharge sauvage

Depuis plusieurs années déjà, les terrains appartenant à la communauté des gens du voyage à proximité du hameau de Grange l'Evêque servaient de dépôt sauvage de déchets en tout genre.

Les pompiers ont du intervenir à maintes reprises pour endiguer les feux se déclarant sur le site.

Après diverses interventions tant de la mairie, que de la gendarmerie, les propriétaires des lieux refusaient d'évacuer les déchets. La municipalité a donc convoqué les propriétaires en mairie, en présence de la gendarmerie, pour leur signifier qu'une procédure d'exécution d'office allait être entreprise. Un délai pour exécuter les travaux leur a été imposé. Ceux-ci n'ayant pas été réalisés, le maire a fait procéder à l'évacuation des déchets.

C'est l'entreprise COVED qui après consultation a été retenue pour effectuer le tri et l'évacuation. 2 jours ont été nécessaires pour évacuer:

67 tonnes de gravats, 6.8 tonnes de déchets verts, 156 tonnes de déchets divers, 0.8 tonnes de pneus et 0.3 tonnes d'amiante.

Ces déchets ont été soit enfouis en centre agréé soit recyclés.

Ces travaux ont coûté 30 496 € TTC.

Diverses mesures ont été prises pour empêcher l'accès au site et éviter ainsi de nouvelles nuisances.





Parking de la poste

Fin décembre 2014, les végétaux ont enfin comblés les espaces vides pour embellir le parking. Différentes espèces se côtoient tels que des bouleaux, des paulownias (pour les arbres) ainsi qu'un mélange harmonieux d'arbustes, de rosiers, de graminées, de sédums savamment implantés.

La fin des travaux de ce parking clôture la première phase de l'aménagement du centre bourg







Voirie et environnement

Rénovation des ralentisseurs

Début du second trimestre 2014, la commission voirie a été interpellée pour la dangerosité de certains ralentisseurs. Constitués de pavés non scellés, ils se disloquaient et menaçaient la sécurité des usagers de la route.

La décision a été prise de remettre en état 7 ralentisseurs (quasi 1 sur 2) avant la fin de l'année 2014.

Après les travaux, une réunion a été organisée le 13 avril 2015 avec le responsable du service local d'aménagement (SLA) du conseil départemental afin de vérifier leur conformité. Il a été établi que ces ralentisseurs de types trapézoïdaux sont bien réalisés et ne sont pas agressifs.

Ils ont pour but, au-delà d'une certaine allure d'engendrer une sensation d'inconfort et par conséquent de réduire la vitesse de l'usager de la route. Chaque ralentisseur selon sa géométrie provoque une réaction différente pour chaque type et catégorie de véhicules. Si le franchissement de ces dispositifs est effectué à moins de 30 km/h, alors l'impact sera moins



rude.

Les ralentisseurs de ce type sont soumis à des normes et sont règlementés. Le rampant doit être compris entre 1 et 1,4 m et le plateau entre 2,5 et 4 m avec une hauteur d'environ 10 cm. Par exemple plus les 2 premières dimensions sont réduites au minima, plus la vitesse ne devra pas excéder les 20 km/h. Ce qui selon les conclusions du SLA n'est pas le cas à Saint-Lyé

Maisons fleuris 2015

La 3^{ème} semaine de juin, la commission environnement a sillonné les rues de Saint-Lyé auprès des habitants inscrits au concours 2015.

Le jury a été attentif à l'importance, à la diversités des espèces, à l'originalité des compositions, à l'harmonie des couleurs et l'entretien des jardins.

Ce concours ouvert à tous ceux qui possèdent un jardin, un balcon ou un mur fleuri visibles de la rue permet aux amoureux des fleurs de se distinguer.

N'oublions pas que le fleurissement contribue à l'embellissement, à la valorisation de notre patrimoine et améliore notre cadre de vie



Maison de M. et Mme Lenoir : 1er prix concours des maisons avec fleurissement visible de la rue concours départemental 2014



Festivités et culture

Journées du Patrimoine

La commission festivités culture, renoue dans le cadre des journées du patrimoine, avec le traditionnel concert. Nous recevons cette année un groupe de gospel de la Chapelle-Saint-Luc « EMC ».

Retenez bien la date : le 19 septembre 2015 à l'église de Saint Lyé de 19h à 20h.

Nous espérons vous accueillir nombreux



Les 20 ans de l'exposition artistique

Les 3 et 4 octobre 2015, nous fêterons la 20^{ème} édition de l'expo artistique. Un invité d'honneur, Monsieur Kliemann Georges, sculpteur, apportera une note artistique complémentaire à cette magnifique exposition, composée de nombreux lyotains et de l'association Art'Melda. A cette occasion un projet de fresque sur le parvis d'accueil de la salle des fêtes est à l'étude et va être soumis pour avis à l'architecte des bâtiments de France. Elle sera réalisée par les ados durant les vacances.

Horaires: samedi de 14 h à 18 h

Dimanche de 10 h à 12 h et de 14 h à 18h30



BIBLIOTHEQUE DE SAINT-LYE , QUOI DE NEUF ?

<u>La nouvelle sélection du Club de Lecteurs est dévoilée</u> : vendredi 19 juin, autour d'un « apérogrignottoire » bien garni auquel chaque participant

a contribué, cette sympathique rencontre a permis de partager ses coups de cœur ou coups de grogne sur les lectures sélectionnées au mois de mars. La deuxième partie de la soirée fut consacrée à la proposition de la nouvelle sélection : huit livres choisis dont un prix Goncourt et un manga. Ce club est ouvert à tout curieux qui veut jouer le jeu de découvrir de nouveaux auteurs ou livres. La prochaine réunion est prévue mi-



Festivités et culture

octobre et la nouvelle sélection sera disponible début juillet à la bibliothèque.

Le Club de Lecteurs à voix haute réfléchit à son prochain thème : vendredi 26 juin, à la bibliothèque de Saint-Julien les villas, la petite troupe enthousiaste et au complet a ému et fait rire le public venu les applaudir pour leur dernière représentation de « En toutes lettres ». Beau moment de partage et de convivialité qu'ont offert une fois de plus ces dynamiques lecteurs. Un nouveau thème est à l'étude pour de nouvelles lectures partagées avec plaisir.

<u>Dernière animation à la Récré des bambins</u>: vendredi 26 juin au matin, avait lieu à la salle socio-culturelle la dernière animation des Bébés Lecteurs. Entre histoire du soleil, comptine de la baleine ou ronde du crabe, la vingtaine de bambins, accompagnés de leurs nounous, découvrait joyeusement des livres adaptés à leur âge sur le thème de l'été. Petit moment chaleureux mais aussi émouvant puisqu'il s'agissait de la dernière rencontre avec la Récré des Bambins. A partir de septembre les animations reprendront un mardi par mois avec le Relais d'Assistantes Maternelles.

Animation estivale: dans le cadre de la fête du livre du 17 au 31 juillet, la bibliothèque propose Biblio'Plage les 22 et 29 juillet: quelques livres et revues vont se retrouver hors des murs de la bibliothèque pour goûter aux joies de la lecture en plein air dans un lieu estival et inattendu — ouvert à tous et animations autour du livre pour les enfants de 4 à 9 ans (inscription souhaitée). Pour tout renseignement et inscription s'adresser à la bibliothèque (03.25.81.32.47)

<u>Horaires d'été</u> (du 07 juillet au 31 août) : Fermeture du 15 au 24 août-

Mardi, mercredi et vendredi de 16h à 18h – Jeudi de 17h à 19h – samedi de 14h à 16h







Etat civil

Naissances Décès

Ibaia DRAPIER le 19 septembre 2014 Stéphane RATOUIT le 8 octobre 2014

Nolan ZAMBONELLI le 30 septembre 2014 Evelyne BRODIER le 22 septembre 2014

Jules NEAU le 19 octobre 2014 Jocelyne FRISSONG le 1er novembre 2014

Louna LALLEVEE le 21 octobre 2014 Jean HARDY le 9 janvier 2015

Louise PEREE le 12 janvier 2015 Michel GEOFFROY le 23 janvier 2015

Talia PAUMIER le 24 janvier 2015 Régis FRISSONG le 10 février 2015

Lucas JEAN le 28 janvier 2015 Thierry LATOUR le 21 février 2015

Thibault SYDOR le 1er février 2015 Michelle MOYARD le 22 mars 2015

Mathys MORIN le 4 février 2015 Nicole MORAUX le 22 juin 2015

Thomas SIMON le 31 mars 2015

Mathis DIELEMAN le 8 mai 2015

Maé NIVESSE le 11 mai 2015

Alexane RENEAUX le 26 mai 2015

Nino DUBRULLE le 26 juin 2015

Fabien FORGEOT et Lydia ZIOBRO le 16 mai 2015

Johan HUBER et Stéphanie LENOIR le 23 mai 2015

Jérome BROYON et Aurélie GODIER le 27 juin 2015

Mathieu FOURNY et Peggy GIARETTA le 27 juin 2015

Cyrille NEAU et Elodie CLIVOT le 11 juillet 2015

La rentrée des associations

Mariage

U.S.S.L section Judo: reprise des cours le 9 septembre 2015, contact Monsieur SIENTZOFF Luc au 03.25.76.62.96

Aéro-Gym: reprise des cours le 8 septembre 2015, contact Madame ADNET Patricia au 03.25.76.66.26

Gym Dynamique: reprise le 9 septembre 2015, contact Monsieur LOEHLE Jacky au 03.25.74.91.52

ART'MELDA PEINTURE : reprise de l'activité le 1^{er} septembre 2015, contact Madame ORTELLI Nicole au 03.25.76.51.56

KARATE ET BODY KARATE: reprise des cours le 8 septembre 2015, contact Madame BOUZRAR Maryvonne au 03.25.24.21.14 ou 06.61.12.21.14

STILL COUNTRY: reprise des cours le 9 septembre 2015, contact Monsieur DERBECQ Alain au 06.15.27.40.49

Pour les autres associations, vous pouvez consulter le site internet de la commune à l'adresse suivante www.saint-lye.fr rubrique association.

Par ailleurs, pour découvrir l'ensemble des associations, vous êtes conviés au forum associations qui se tiendra le 12 septembre 2015, vous aurez de plus amples informations dans la prochaine lettre de la vie locale.